

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

**ARRETE**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquièrre  
BP 30109 – 59393  
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Monsieur MORCHIPONT Mathieu** occupe le poste de Conseiller Municipal Délégué et a en charge la Jeunesse ;

**ARRETONS**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Il est consenti à **Monsieur MORCHIPONT Mathieu** la délégation de fonction pour la Jeunesse.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Monsieur MORCHIPONT Mathieu** prendra toutes décisions et signera tout document ou courrier, bon d'engagement, attestation ou autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

ARTICLE 3 : En sa qualité de Conseiller Municipal Délégué, **Monsieur MORCHIPONT Mathieu** pourra :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux.

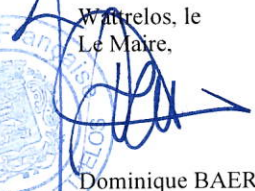
ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur TALEB-AHMED Azedine**, Adjoint au Maire en charge de la Réussite Educative.

ARTICLE 5 : Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable Public des Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié de plein droit en application de la Loi n ° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982

Watrelos, le 03 AVR. 2026  
Le Maire,  
  
Dominique BAERT

**Monsieur MORCHIPONT Mathieu**  
Notifié le

Fait à Watrelos, le 3 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
  
Dominique BAERT

**Monsieur TALEB-AHMED Azedine**  
Notifié le